

**COUR PENALE INTERNATIONALE
DEFENSE DE MONSIEUR NGAÏSSONA**

**DECLARATION DU TÉMOIN NESTOR WIABONA
CAR-D30-P-4953**

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom: WIABONA	Sexe: Masculin
Prénom: Nestor	Nom du père: B.2
Autres noms utilisés: Aucun	Nom de la mère: B.2
Lieu de naissance : BOULANGBA (RCA)	Numéro de passeport/carte d'identité: B.5
Date de naissance : 30/03/1966	Nationalité : Centrafricaine
Ethnie : Gbaya	Religion : Catholique

Langues parlées : Sango, Français
Langue écrite : Français
Langue utilisée lors de l'entretien : Sango

Emploi : Serviteur de Dieu à l'Église catholique de BENZAMBÉ

Lieu des entretiens : BOSSANGOA, République Centrafricaine ; BANGUI, République Centrafricaine, LA HAYE, Pays-Bas.

Date du screening et noms des personnes présentes: [REDACTED] à [REDACTED] et [REDACTED] à Bossangoa.

Dates des entretiens et noms des personnes présentes lors des entretiens: [REDACTED] à [REDACTED] à Bangui ; [REDACTED] à La Haye par téléphone et [REDACTED] de Bangui pour la signature, avec l'interprète de la Cour [REDACTED].

Signé le [REDACTED], à BANGUI

[REDACTED]
Nestor Wiabona

Signatures de toutes les personnes présentes :

[REDACTED]

CAR-D30-0026-0001-R01

DECLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. Le 1^{er} juin 2022, j'ai rencontré [REDACTED] et Monsieur [REDACTED] qui sont respectivement [REDACTED] et [REDACTED] de l'équipe de Défense de Monsieur Patrice-Édouard NGAÏSSONA (« la Défense ») auprès de la Cour pénale internationale (« CPI »), pour un premier entretien. Le [REDACTED] j'ai rencontré [REDACTED] et [REDACTED] qui sont respectivement [REDACTED] et [REDACTED] de la Défense pour un deuxième entretien. J'ai rencontré la Défense pour signer ma déclaration le [REDACTED] à BANGUI.
2. La Défense m'a expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat.
3. La Défense m'a expliqué l'affaire qui est menée contre Monsieur Patrice-Édouard NGAÏSSONA ainsi que les différentes phases du procès. La Défense m'a expliqué les événements sur lesquels le Bureau du Procureur (« le Procureur ») a enquêté. Il m'a été expliqué par ailleurs que Monsieur NGAÏSSONA a été arrêté en France en décembre 2018 et que le procès contre lui a débuté en 2021.
4. La Défense m'a expliqué que l'entretien et l'ensemble des informations échangées au cours de celui-ci sont confidentiels. J'ai signé à cet effet, en présence de la Défense, un engagement de confidentialité lors du screening.
5. Ayant bien compris l'ensemble de ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions de la Défense de mon plein gré.

Informations personnelles

6. Je suis né à BOULANGBA, dans la commune de BENZAMBÉ, le 30 mars 1966. Je suis actuellement serviteur de Dieu à l'église catholique de BENZAMBÉ.
7. Je suis allé à l'école primaire BOUNGUÉRÉ, puis au lycée de BOSSANGO A jusqu'en classe de 3^{ème}. J'ai abandonné les études après le décès de mon père.

Sur la Séléka et les crimes commis par ceux-ci

8. Les combattants de la Séléka tuaient des innocents, violaient des femmes et brûlaient des maisons. Même l'Imam de BENZAMBÉ, n'acceptait pas ce que faisait la Séléka. La Séléka mettait la population dans un état de grande psychose. Tous se réfugiaient dans la brousse. Il y avait beaucoup de Peulhs parmi la Séléka.
9. J'ai été personnellement menacé par des éléments de la Séléka parce qu'ils étaient intéressés par mes bœufs. Ils ont pris mes 13 bœufs. Suite à ces menaces, je me suis enfui vers YALOKÉ pour aller me réfugier à BERBERATI. Un ami musulman m'a trahi et il a récupéré mes bœufs après que j'ai pris la fuite, aux alentours du mois de juin.
10. Je me souviens aussi que les Séléka ont tiré sur une vieille dame et ont mis le feu à la maison. Elle a été brûlée dans cette maison lorsque j'avais pris la fuite. Cette maison était non loin de la mienne.
11. Les éléments de la Séléka ne s'en prenaient pas qu'à BENZAMBE, mais commettaient des crimes dans toutes les villes autour de BOSSANGO A.

12. Les combattants de la Séléka portaient des tenues étranges. Certains étaient en tenues militaires avec des chapeaux, des bérets rouges, d'autres étaient en tenue civile, mais avec des armes en main. Certains avaient aussi des rubans de différentes couleurs autour de la tête et du cou. Ils avaient des armes de toutes marques telles que des AK-47, des roquettes ainsi que des types d'armes de gros calibres qu'on pose sur un véhicule pickup. Je ne saurai vous en dire plus puisque je suis un civil, donc je ne connais pas exactement le nom des armes qu'ils utilisaient. Mais, c'étaient des armes de guerre. La différence entre un Séléka et un Anti-Balaka est qu'un Anti-Balaka a toujours un bâton en main, ou une machette, tandis qu'un Séléka a toujours une arme de guerre en main, un foulard de tête et des gris-gris. Les combattants de la Séléka avaient toujours des yeux rouges.
13. Le colonel SALEH est le plus connu de la Séléka car c'est lui qui donnait des ordres dans presque toutes les régions. Mais je ne l'ai jamais rencontré. Les éléments de la Séléka étaient organisés en grades donc je ne savais pas vraiment qui était leur chef.
14. La plupart des musulmans de BOSSANGO A sont ceux qui ont initié le groupe de rebelles Séléka.

La vie sous la Séléka

15. Après avoir pris le pouvoir, les combattants de la Séléka s'étaient installés à BENZAMBÉ. Ils étaient très nombreux. Les Peulhs étaient aussi venus envahir la ville. Ils s'étaient installés dans la maison de Francis BOZIZÉ, dans une école de BENZAMBÉ ainsi qu'à la mairie. Ils avaient également installé des barrières à BENZAMBÉ, au rond-point. La ville de BENZAMBÉ est un rond-point, un carrefour où les routes mènent à différentes villes.
16. La Séléka n'avait pas de problème avec les civils musulmans, mais la population chrétienne a vraiment souffert sous la Séléka. Lorsque la Séléka était à BOSSANGO A, les musulmans célébraient leur arrivée. La Séléka faisait leur loi, nommait les musulmans en tant que responsables de régions, y compris à BOSSANGO A, et les chrétiens travaillaient pour eux. Les musulmans nous disaient que, dorénavant, c'est aux chrétiens de travailler pour les musulmans, et non plus le contraire.
17. Les musulmans étaient en parfaite relation avec la Séléka. Beaucoup de musulmans de la localité aidaient la Séléka. A BENZAMBÉ, les civils musulmans donnaient des vivres à la Séléka, pillaient nos biens pour ensuite aller leur remettre nos biens. Comme la Séléka ne connaissait pas bien la région, c'étaient les frères de la localité qui montraient aux Séléka là où nous étions et où nos biens étaient stockés. Aussi, comme certains Séléka ne parlaient pas le Sango, ils avaient des locaux musulmans qui interprétaient pour eux. Certains musulmans de la localité ont même rejoint les rangs de la Séléka.
18. Je me souviens que ZAKARIA, un civil musulman, avait réunis les gens dans la maison du chef de quartier, et il a prononcé un discours pour dire que les chrétiens avaient vécu une vie confortable durant la période de BOZIZE, et que maintenant c'était au tour des musulmans, c'était à leur tour de gérer.

L'émergence des groupes d'auto-défense

19. L'histoire des Anti-Balaka a vu jour pendant les exactions des Séléka contre les chrétiens. Ils portaient le nom de SIRIRI (qui veut dire paix) tout au début de la création de ce mouvement.
20. Les Anti-Balaka sont formés dans un lieu aride appelé GOBERE. Ils avaient seulement des armes traditionnelles. Je n'ai ni vu ni entendu parler d'une autorité ou d'une aide quelconque qu'ils auraient reçu.

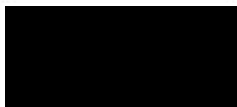
21. Il y avait un homme du nom de JEANNOT qui fut le chef des Anti-Balaka durant les événements, mais il vient à peine de décéder, il faisait les soins traditionnels.
22. Les Anti-Balaka étaient sortis de la brousse et revenus en ville en septembre 2013. À la suite de ma fuite en brousse, je suis rentré au village au mois d'août. C'était environ un mois avant l'entrée des Anti-Balaka à BENZAMBÉ.
23. Ce qui a poussé les Anti-Balaka à venir dans notre ville, c'est le fait que la Séléka avait acheté des cadenas pour nous verrouiller dans nos maisons durant la nuit du 5 septembre. Ils voulaient ensuite brûler nos maisons avec les gens à l'intérieur. C'était un plan qu'ils avaient à travers le pays.
24. Il y avait certains jeunes de la ville qui étaient proches de la Séléka. C'est eux qui ont reçu cette information et ils ont filé pour aller informer les groupes qui étaient en brousse. Certains de ces jeunes comprenaient l'Arabe, donc ils pouvaient comprendre ce que les éléments de la Séléka disaient.
25. Je connais BICHARA et KOURSI c'est eux qui finançaient la Séléka, parce qu'ils avaient un peu de moyens pendant cette période.

L'attaque du mois de septembre

26. C'était à partir de 4h du matin que l'attaque a eu lieu. Les Balaka sont venus pour combattre la Séléka, c'était ça leur cible.
27. Pendant cette période, nous savions que des civils musulmans avaient pris les armes donc la plupart était déjà parmi les Séléka. Je sais que Abou KHIRESS avait pris les armes par exemple, même s'il était un civil. Il était chef du quartier musulman.
28. J'étais présent lors de cette attaque. Nous avons vu les Anti-Balaka quand ils sont rentrés dans la ville. Ils avaient des armes traditionnelles en main et c'était avec ça qu'ils combattaient les éléments de la Séléka. Pendant l'attaque, ils ont récupéré certaines armes des mains des Séléka qu'ils ont tués. C'est par la force de dieu qu'ils ont pu gagner ce combat.
29. J'ai vu ZAKARIA qui participait à l'attaque avec une arme, qui tirait et qui fuyait. Il n'est pas mort durant l'attaque.
30. Après ce combat, les Anti-Balaka sont repartis en colonne pour aller vers BOSSANGO, où les Séléka étaient. Ils avaient des armes traditionnelles. J'ai été témoin de ça de mes propres yeux.
31. Il y a eu des morts cette journée-là, suite aux affrontements.
32. Je connais l'Imam de BENZAMBÉ, il se nomme ZEINA. C'est vraiment un homme gentil, qui n'a pas combattu au côté de la Séléka. Il était même proche de la population civile chrétienne. Pendant l'attaque des Anti-Balakas, ceux-ci lui ont sauvé la vie. Ils l'ont mis quelque part et ont appelé le Monseigneur qui était venu de BOSSANGO pour le récupérer et le mettre à l'abri à BOSSANGO.

Financement et objectifs des Balaka

33. Pour être soigné par le marabout JEANNOT, il fallait verser une certaine somme. C'est cette somme qu'ils utilisaient pour se préparer. Je crois que c'est ainsi que les Balaka étaient financés, il n'y avait pas d'autre source de financement.



DI [REDACTED] ON RESTREINTE À LA CPI



34. L'objectif des Balaka n'était pas de faire revenir BOZIZE au pouvoir, mais plutôt de faire revenir la paix parce que les musulmans qui étaient dans la ville voulaient convertir tous les chrétiens. C'est cette raison qui a poussé ces gens à se rebeller et combattre la Séléka.
35. L'objectif de l'attaque de BOSSANGO est le même que celui de la ville de BENZAMBÉ. Ce qu'ils ont fait à BOSSANGO, c'était juste de libérer la ville. Ils n'ont pas reçu un ordre de quelqu'un leur disant il faut aller, il faut faire cela. Non, ils n'ont pas reçu d'ordre de la part d'une personne.

Connaissance de Monsieur NGAÏSSONA

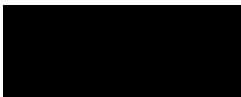
36. Concernant Monsieur NGAÏSSONA, j'ai suivi à la radio ses échos au moment où il était à la tête du ministère de la jeunesse et sport. C'est un homme bien, car même au moment où il fut député dans la circonscription de NANA BAKASSA, il faisait du bien à tout le monde sans distinction.
37. Je n'ai jamais vu Monsieur NGAÏSSONA à BOSSANGO, ni dans la région.
38. Après les événements, comme les Balaka faisaient des pillages, Monsieur NGAÏSSONA s'était levé pour demander d'arrêter de piller les populations, que les objectifs des Balaka avaient déjà été atteints. Je ne sais pas exactement pour quelle raison il a été arrêté et transféré à la CPI à la Haye.

La situation aujourd'hui

39. Aujourd'hui, il y a des musulmans qui font leurs activités commerciales à BENZAMBÉ sans pour autant avoir de souci.

Civils décédés durant l'attaque

40. La Défense m'a demandé si les personnes suivantes étaient décédées pendant l'attaque de BENZAMBÉ.
41. Je peux affirmer que Abou KHIRESS n'est pas décédé, il est à GORÉ. Sa femme demeure encore à BENZAMBÉ, elle s'appelle Marthe MBESSENE. Il vient d'envoyer un colis à sa femme il y a quelques jours, mais la femme a refusé ce colis.
42. Yaya ZAKARIA est encore vivant.
43. Ibrahim ADEY est encore vivant, il est au TCHAD. Son enfant est encore avec nous à BENZAMBÉ. ALADJI, qui cultivait son champ à côté de moi, vit lui aussi encore au TCHAD.
44. Yaya DJITO doit être à BOSSANGO. Je pense que lui et Ibrahim ADEY devaient être à l'École Liberté durant les événements. Ils étaient protégés par une force étrangère qui était à l'époque là-bas et c'était après qu'ils ont été transportés pour être réinstallés au TCHAD. Ils ne sont pas morts durant l'attaque.
45. Naga ADAMOU, Salma IDRISSE et Harouna DOUKA sont aussi de BOSSANGO. Je connais ces gens-là puisqu'ils venaient à BENZAMBÉ. Avec leurs véhicules, ils amenaient des marchandises à BENZAMBÉ pour les revendre. Ils n'étaient pas là durant l'attaque à BENZAMBÉ.
46. Joël FEISSONANGAI alias DOLÉ est le chef de quartier de KAMONA, il est membre de la délégation de la commune de BENZAMBÉ. Je le vois souvent dans mon quotidien.



DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI



Page 5 de 7

CAR-D30-0026-0005-R01

47. Je connais Seidou DERE. C'est lui qui a vendu des armes. Sa femme était Mariame ADAMOU. Celle-ci a été tuée à 12km sur la route de BOSSANGO au village BONGAME. Elle a déclaré que tous les chrétiens seront les esclaves des musulmans, tous nous allons nous islamiser. Voilà la raison pour laquelle elle a été tuée par certains jeunes de ce village, qui ont entendu ce qu'elle avait dit. Elle avait une arme en main au moment elle a été tuée. Peu après son départ de la ville, les Balaka ont trouvés des sacs de munitions d'armes chez elle. Son mari DERE est toujours en vie.

Clôture de l'entretien

48. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour.
49. On m'a expliqué les mesures de protections qui pourraient m'être accordées en audience par les juges, ainsi que ma prise en charge par la Section de soutien aux victimes et aux témoins. On m'a expliqué le processus de familiarisation qui se tiendrait en amont de mon témoignage.
50. J'ai répondu aux questions de mon plein gré, sans contrainte, coercition, promesse ou incitation.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ATTESTATION DE TEMOIN

La présente déclaration m'a été lu et traduite du Français vers le Sango par l'interprète [REDACTED]. La présente déclaration est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviens. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre de procédures judiciaires devant la Cour pénale internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature: [REDACTED]

Date:

9, 01, 2024

ATTESTATION DE L'INTERPRETE

1. Je, soussignée [REDACTED] atteste que:
2. Je suis dûment qualifié pour interpréter du Sango au Français et du Français au Sango.
3. Nestor WIABONA m'a informé qu'il parle et comprend le Sango.
4. J'ai traduit verbalement la déclaration ci-dessus du Français vers le Sango en présence de Nestor WIABONA, qui semble avoir entendu et compris la traduction que j'en ai faite.
5. Nestor WIABONA a reconnu que les faits et les questions figurant dans sa déclaration, telle que je l'ai traduite, sont véridiques pour autant qu'il sache et s'en souviens et l'a par conséquent signée à l'endroit prévu à cet effet.

Signature: [REDACTED]

Date: [REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED]